

Avis administratifs

7341618001 - AA

**Commune de
LA CHAPELLE-GAUTHIER**
**Approbation du Plan Local
d'Urbanisme**
AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un mois après que toutes les mesures de publicité et d'affichage auront été accomplies, ce Plan Local d'Urbanisme (PLU) se substituera à tout document d'urbanisme applicable au même territoire.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de La Chapelle-Gauthier, et à la préfecture/sous-préfecture de Provins, aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

7341430101 - AA

**Commune de
MAROLLES-SUR-SEINE**
**Maintien du Droit de
Préemption Urbain (DPU)**
AVIS

Par délibération n° 2023-35 en date du 14 septembre 2023, le conseil municipal de la commune de Marolles-sur-Seine a approuvé le maintien du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les parcelles du Plan Local d'Urbanisme, révisé le 11 juillet 2019, comme suit :

- D446 : périmètre de protection des commerces.
- D517 : extension de parking.
- D528 – D1423 : extension de la mairie.

- D565 – D566 : projet d'espace culturel.
- D591 : extension de l'école élémentaire.

- D702 : extension de l'école maternelle.
- D703 : extension de l'école maternelle.

- D756 : extension de l'école élémentaire.
- D1118 – D1119 : extension de la mairie.

- ZN134 : extension du bâtiment communal des services techniques.

Ainsi que l'instauration du DPU sur la parcelle :

- D540 Liaison Jardin des Iles - Mairie.

Et sur les parcelles suivantes, incluses dans la zone 1AU :

- OD 654 dans son intégralité.
- ZN 40 dans son intégralité.
- ZN 133 en partie.
- ZN 134 en partie.

Cette délibération est affichée et consultable en mairie, à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture.

7341592101 - AA

**Commune d'OZOIR-
LA-FERRIÈRE****Zone d'expansion
des crues en forêt
d'Armainvilliers****2E AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2023/14/DCSE/BPE/E du 24 juillet 2023 est prescrite, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 18 septembre à 9 h 00 au vendredi 6 octobre 2023 à 17 h 00, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), visant à l'extension d'une zone d'expansion des crues en forêt d'Armainvilliers, située sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Le projet relève des rubriques 3.1.1.0, 3.2.2.0. et 3.2.6.0 (déclaration et autorisation) de la nomenclature des installations ouvrages travaux et activités (IOTA).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- en version numérique consultable en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,

- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en version « papier », coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert en mairie d'Ozoir-la-Ferrière aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- sur le registre dématérialisé accessible :

- à la mairie d'Ozoir-la-Ferrière, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,

- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

ozoir-laferriere-expansion-crues@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront également être directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (mairie d'Ozoir-la-Ferrière (77330), sise 45, avenue du Général-de-Gaulle. Objet : EP Zone d'expansion des crues, Forêt d'Armainvilliers). Les observations et propositions du public seront annexées aux registres « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice de service foncier, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions en mairie d'Ozoir-la-Ferrière aux dates et heures suivantes :

- lundi 18 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 25 septembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 6 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du SyAGE Yerres-Seine, en contactant le secrétariat technique de la direction GeMAPI, 01 69 83 72 31, courriel : papi@syage.org

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture, DCSE BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, en préfecture et sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation par arrêté du préfet.

7339094201 - AA

**Commune de
GRANDPUITS-BAILLY-
CARROIS****Sur le projet d'élaboration
du Plan Local
d'Urbanisme****2E AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté n°2023-96, le maire de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, pour une durée de 40 jours consécutifs, à compter du 2 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente. M. Christian HANNEZO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, au format papier et sur un poste informatique.

- sur le site internet de la commune : <https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>

- sur un registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/plu-grandpuits-bailly-carrois>

Et consigner ses observations :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public, en mairie (7, rue de la Croix-Boissée, 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois) aux jours et heures habituels d'ouverture.

- par mail à l'adresse suivante : plu-grandpuits-bailly-carrois@mail.registre-numerique.fr

- par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, mairie de Grandpuits-Bailly-Carrois, 7, rue de la Croix-Boissée, 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Grandpuits-Bailly-Carrois (7, rue de la Croix-Boissée, 77720 Grandpuits-Bailly-Carrois) aux dates suivantes :

- lundi 2 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 10 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>) pendant un an.

M. le maire de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la commune (<https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Vie de sociétés

7340826501 - VS

**AVIS
DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 15 septembre 2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ZR CONSTRUCTION.

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 15, rue Marcel-Gertener, 77950 Maincy.

Objet social : tous travaux de bâtiment et de travaux publics, bâtiment tous corps d'état, maçonnerie générale, plomberie, électricité. Construction et aménagements des constructions. Démolition, terrassement, défrichage, désamiantage. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. ZADRAN Rahmat Ullah, né le 15 février 1981 à Shwak Paktia (Afghanistan), de nationalité afghane, demeurant 120, allée de Plein Ciel, 77350 Le Mée-sur-Seine.

Immatriculation au RCS de Melun.

7341552501 - VS

OSMO'Z COIFFURE

SAS au capital de 5 000 euros

Siège social :

25 bis, rue du Général Leclerc

77400 POMPONNE

Siège liquidation :

18, rue Léo-Gausson

77400 LAGNY-SUR-MARNE

RCS Meaux : 810 734 947

**AVIS
DE DISSOLUTION**

Suivant délibérations du 20 mars 2023 - 18 h 00, il ressort :

- la dissolution anticipée de ladite société à compter du 20 mars 2023.

- La nomination du liquidateur : Mme BATT Céline - 18, rue Léo-Gausson, 77400 Lagny-sur-Marne.

- Le siège de la liquidation est fixé au 18, rue Léo-Gausson, 77400 Lagny-sur-Marne.

La société sera dissoute au RCS de Meaux.

**Pour avis et mention
BATT Céline.**

7341512701 - VS

OSMO'Z COIFFURE

SAS au capital de 5 000 euros

Siège social :

25 bis, rue du Général-Leclerc

77400 POMPONNE

Siège liquidation : 18 rue Léo Gausson

77400 LAGNY-SUR-MARNE

RCS Meaux : 810 734 947

**CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2023, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation au 31 mars 2023 ;
- donné quitus au liquidatrice ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux.

**Pour avis et mention,
La Liquidatrice.**

7342195201 - VS

PAULITALIA

SAS au capital de 7 623 euros

Siège social :

Avenue du Touring Club

77300 FONTAINEBLEAU

RCS Melun 403 065 394

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 29 septembre 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Avenue du Touring Club, 77300 Fontainebleau au 1, chemin rural dit de la route au Diable lieu-dit Roussigny, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne à compter du 29 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Pour avis,
Le Président.**

7341525601 - VS

**IS THERMIQUE**

EURL au capital social de 4 000 euros

Siège social :

5, rue des Hautes Bornes
77690 MONTIGNY-SUR-LOING
507 801 108 RCS Melun

**DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 juin 2023.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

M. Arnaud BOUGNOUX, demeurant 5, rue des Hautes Bornes, 77690 Montigny-sur-Loing a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

7341555201 - VS

**AVIS
DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société en date du 25 septembre 2023 :

Forme : SCI.

Dénomination : FT Investissement.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 58, rue Louis-Victor-Dortée, 77220 Favières.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Hantraye Franck, 58, rue Louis-Victor-Dortée, 77220 Favières.

Clause d'agrément des cessions de parts : art. 12 des statuts.

Immatriculation : au RCS de Meaux.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent en quelques mains qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions régulièrement prises par les assemblées générales des associés et par la gérance.

**Pour avis et mention
BATT Céline.**

7341601501 - VS

**FIDAL
AVOCATS**

9, rue Albert 1er
36000 CHATEAUROUX

HV CONCEPT

SASU au capital de 1 000 euros

Sise 2, avenue Firmin-Bidard
77500 CHELLES
RCS Meaux 824 351 787

**AVIS
DE MODIFICATIONS**

Suivant décisions du 05/09/2023, avis est donné de modification aux mentions antérieurement publiées : à compter du 05/09/2023 : Président : Ancienne mention : HOLDING ALMA sise 2, avenue Firmin-Bidard, 77500 Chelles, RCS Meaux 917 623 175, nouvelle mention : M. Valentin HALFON demeurant 179, rue Combanaire, 36000 Châteauroux.

Pour avis.

7341843301 - VS

ADDITIF

Additif à l'annonce du 20 février 2023, TGC, immatriculée au RCS de Melun n° 914 555 412, lire : Transfert du siège social et changement du nom commercial à compter du 2 janvier 2023, puis par AGE du 29/08/2023, Extension de l'objet social à compter de 01/09/2023.

Annonces légales et judiciaires

**MEDIALEX**
Annonces Légales & Formalités**Faites-nous parvenir
vos annonces légales et judiciaires**

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.
Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

De la part de : **Medialex**
Identifiant annonce : **21574972 / Zone 20**

Rennes,
Le 25/09/2023 14:55

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

QUENTIN LEPIILLIEZ
COMMUNE DU MESNIL-AMELOT MAIRIE

le texte d'annonce légale ci-dessous :



Commune du Mesnil-Amelot

APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU

Par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal de Commune du Mesnil-Amelot a approuvé la révision des dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Le Mesnil-Amelot, 2 rue du Chapeau, 77 990 LE MESNIL-AMELOT. Il peut également être consulté sur le site www.lemesnilamelot.fr.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce avis administratif a été reçue pour une demande de publication dans :

Date	Support	Département
Le 4 octobre 2023 (date définie sous réserve)	La Marne (support papier)	77 - SEINE ET MARNE

Le 2 octobre 2023 (date définie sous
réserve)

La Republique Seine et Marne
(support papier)

77 - SEINE ET MARNE

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

